Envoyé en préfecture le 08/09/2022
Reçu en préfecture le 08/09/2022
Affiché le 08/09/2022
ID : 044-214401572-20220906-53060922-DE

MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE MER MORTE

DELIBERATION - (53/06.09.22)

Séance du 6 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15

L'an 2022
Le 6 septembre

Les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT ETIENNE DE MER MORTE, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/09/2022

PRESENTS *: Mesdames PELLETIER-SORIN Manuella, BURTY Joanny, TERRIEN Agnès, LACHAUD Elsa, GALLAIS Véronique, SORIN Virginie, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARAIS Bruno, GEORGET Nicolas, PARAIS Philippe.*

ABSENTS EXCUSES *: BIRON Dominique, LE ROUZIC Ludovic ECOMARD Paulin BLANCHARD Maryline*

Monsieur GEORGET Nicolas a été nommé secrétaire.

✧✧✧✧✧

OBJET : INSTALLATION CLASSEE – GAEC DU BARIL

Madame la Maire de la Commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte présente aux membres du conseil municipal la demande d'enregistrement présentée par les membres du GAEC DU BARIL dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Baril » à MACHECOUL-ST MEME, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter l'effectif de vaches laitières à 235.

Elle donne la parole à Monsieur CHARRIAU, 1er adjoint qui précise que cette installation est soumise à l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et que le dossier a été analysé complet et régulier selon un rapport d'inspection de la Direction Départementale de la Protection des Populations conformément aux dispositions des articles R.512-46-1 et suivants du code l'environnement. Ce dossier nécessite une consultation du public.

Il informe que la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte est concernée par le projet dont une partie de son territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre du projet puisqu'un des 4 sites d'élevage est situé au lieu-dit « La Martinière » à Paulx, et que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été formulée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DONNE à l'unanimité un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DU BARIL.

A Saint Etienne de Mer Morte, le 6/09/2022,
La Maire,
Manuella PELLETIER-SORIN.

MAIRIE DE ST-ETIENNE-DE-MER-MORTE (Loire-Atl.)